

# JUSTEL - Législation consolidée

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg\\_2.pl?language=fr&la=F&nm=2022032530](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2022032530)

---

Dossier numéro : 2022-06-14/12

## Titre

14 JUIN 2022. - Arrêté du Président du Comité de direction portant réorganisation des Teams Recouvrement personnes physiques Jette et Saint-Josse

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 02-08-2022 page : 60369

Entrée en vigueur : 01-07-2022

---

## Table des matières

Art. 1-5

[ANNEXES.](#)

Art. N1-N2

---

## Texte

Article [1er](#). Le Team Recouvrement personnes physiques Saint-Josse fusionne avec le Team Recouvrement personnes physiques Jette, de la manière fixée aux annexes 2, 3 et 6 de l'arrêté du Président du Comité de direction du 22 juin 2015 portant création de nouveaux services au sein de l'Administration générale de la Perception et du Recouvrement et organisant les services opérationnels de cette même Administration générale.

[Art. 2](#). Dans le même arrêté, l'annexe 2 est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent arrêté.

[Art. 3](#). Dans le même arrêté, l'annexe 3 est remplacée par l'annexe 2 jointe au présent arrêté.

[Art. 4](#). Dans le même arrêté, l'annexe 6 est remplacée par l'annexe 3 jointe au présent arrêté.

[Art. 5](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juillet 2022.

[ANNEXES.](#)

[Art. N1.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 02-08-2022, p. 60370)

[Art. N2.](#) Annexe 2 de l'arrêté du Président du Comité de direction portant création de nouveaux services au sein de l'Administration générale de la Perception et du Recouvrement et organisant les services opérationnels de cette même Administration générale du 22 juin 2015